



48-2025

DELIBERATION N°4
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 17/06/2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 14

Absents excusés : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le 17 juin à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 13/06/2025

Présents : Didier CHAMBON, Frédéric MILLET, Sylvie DALLERY, Christophe VACHERON, Elisabeth LAFANECHERE, Serge LOMBARDIN, Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, , Marie-Claire JASSERAND, Julien DELHEUR, Jean LESQUIR. Isabelle BRUNEL

Absents excusés : Valérie GUILLAUME (pouvoir Frédéric MILLET)

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Objet : demande de subvention régions aires de jeux inclusives

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement de l'espace de la Roche-Damon, une subvention est allouée aux communes qui prévoient des aires de jeux inclusives. Pour ce faire voici les éléments de dépenses à prendre en compte pour procéder à cette demande.

TOTAL OPERATION ESPACE DE LA ROCHE		
FOURNISSEURS	CONTENU	MONTANT HT
RONDINO	JEUX	13385,41
COMAT VALCO	TABLE PING PONG	1900
SEDI	TABLE DE PIQUE NIQUE	1840
BOISLI BOISLA	TABLE DE PIQUE NIQUE	375
BOISLI BOISLA	TOILETTES SECHES	7500
PRABTP	DALLES BETON	1560
GOURBIERE	PAUSE GABION	857,2
THOMAS SOGRAMA	GABIONS	1610,79
SARL FAURE	EVACUATION TERRAIN	7392,75
	TOTAL MOBILIER	25000,41
	TOTALMATERIAUX	3170,79
	TOTAL MAIN D'OEUVRE	9003,54
	TOTAL	37174,74

17/06/2025

La demande s'élèverait à 15086.98 € en prenant en compte des 7000 € de subvention du département et d'autofinancement à la hauteur de 15086.98 €

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer et à l'autoriser à demander cette subvention à la Région.

Vu le dossier présenté Le conseil municipal, après délibération, autorise à faire cette demande de subvention à la Région.

14 voix sur 14 voix exprimées

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,



Transmis au représentant de l'Etat le : 23 /06/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20250617-delib4-cm62025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2025

La secrétaire,
Marie-Claire JASSERAND



*Le maire atteste que la présente délibération sera
Publiée et mise en ligne à compter du 23/06/2025*

17/06/2025